

LES AIDES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Type d'aides	Aide à l'adaptation des situations de travail	Aide au tutorat	Forfait formation	Aides au contrat de professionnalisation
<i>Bénéficiaires</i>	Salariés handicapés			
<i>Employeurs</i>	Entreprises souhaitant recruter un salarié handicapé, faire évoluer son emploi ou le maintenir dans l'emploi; Toutefois, dans certains cas, la demande de l'employeur nécessite le recours à une expertise préalable pour être validée.	Entreprises souhaitant recruter un salarié handicapé, le maintenir dans son emploi ou améliorer le bénéfice d'une formation suivie par un stagiaire handicapé	Toutes entreprises	Pour être recevable, la demande de subvention devra parvenir à l'AGEFIPH au plus tard 6 mois après l'embauche de la personne handicapée.
<i>Contenu de l'aide</i>	L'Agefiph* participe au financement de l'étude préalable définissant les besoins, des moyens techniques ou organisationnels à mettre en œuvre (aménagement de postes, logiciels spécifiques, transcription braille...), des aides à la mobilité (aménagement véhicule, transport, hébergement...)	L'Agefiph verse une subvention à l'employeur. L'aide consiste à faire appel à un tuteur (interne ou externe à l'entreprise) afin de préparer et d'assurer l'intégration d'un salarié handicapé à son poste de travail.	Versement forfaitaire de 2000 euros en une seule échéance sur présentation de l'inscription en formation d'une durée minimum de 70 heures dans les 12 mois suivant l'embauche; porté à 4000 euros en cas d'embauche dans le cadre d'un PIE lorsque la formation est d'une durée minimum de 140 heures. La formation doit dans ce cas être dispensée par un organisme extérieur mais peut éventuellement se dérouler au sein de l'entreprise.	Subvention forfaitaire de 1700 euros par période de 6 mois (personne âgée de moins de 45 ans); Subvention forfaitaire de 3400 euros par période de 6 mois (personne âgée de 45 ans et plus); Prime à l'insertion versée en cas d'embauche de la personne handicapée à la suite du contrat de professionnalisation.
<i>Pour en savoir plus...</i>	aide-adaptation-situation travail.pdf	aide-tutorat.pdf	forfait-formation.pdf	aide-ct-pro-agefiph.pdf